DÉPARTEMENT DE LA Réunion

PORT REUNION

Dossier de presse

www.departement974.fr

SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRE

RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE ARRIÈRE PORTUAIRE ET PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PLAN « 1 MILLION D'ARBRES »

Conforter la position stratégique de La Réunion grâce à un service portuaire et logistique performant, tout en préservant le patrimoine naturel de l'île

Mardi 6 avril 2021 - Port Est

Le Département aux côtés des Réunionnais

Signature de la Convention-cadre relative au développement de la Zone Arrière Portuaire

Le Département est propriétaire historique de 88 ha situés à proximité immédiate des installations portuaires, sur la circonscription du Grand Port Maritime – Port-Est. La ZAP offre des opportunités foncières exceptionnelles, vaste espace libre dans une zone à vocation économique, à proximité immédiate du seul port de commerce de l'île au Nord et connectée à la principale voie routière reliant le Nord au Sud de l'île.

Ce foncier est mobilisé sur le moyen terme pour des mises à disposition ou des contrats de fortage.

Afin de consolider son positionnement dans le commerce maritime international et de garantir l'amélioration de la chaine logistique réunionnaise, le GPMDLR a sollicité le Département pour :

- l'acquisition d'une partie de la ZAP située à proximité directe de ses installations, pour disposer de nouveaux espaces de développement des activités portuaires proches des quais du Port Est,
- la mise en place d'une instance de coordination associant collectivités et acteurs économiques afin de préserver le potentiel économique de la ZAP et de coordonner le développement d'une chaine logistique efficace.

Le Grand Port Maritime de La Réunion, un outil performant en plein développement

Le Grand Port Maritime est un établissement public de l'État. C'est un port très important puisqu'il tient la 1re place des ports d'Outre-mer et la 4e place nationale en volumes de conteneurs.

En devenant en 2016, le hub régional de transbordement de la compagnie CMA-CGM (4e armateur mondial de porte-conteneurs), Port Réunion s'est hissé au second rang dans le commerce maritime de l'océan Indien.
Le transbordement représente désormais une activité essentielle du GPMDLR.

Signature de la Convention-cadre relative au développement de la Zone Arrière Portuaire [suite]

Les enjeux

Pour le Département, il est essentiel de conforter la position stratégique de La Réunion sur les routes maritimes de la zone et de permettre au tissu économique et à la population locale de profiter pleinement de cette position. Cette ambition nécessite un haut niveau de performance de l'outil portuaire et une chaîne logistique de qualité qui passent par le :

- **Développement de plateformes portuaires** permettant l'optimisation des zones actuelles de stockage et l'adaptation des installations actuelles. Les risques de congestions liés à l'absence de disponibilité foncière, pourraient rapidement créer des surcoûts pour les acteurs économiques réunionnais (industrie, commerce, bâtiment), un possible déclassement du port de la part des compagnies maritimes et, plus généralement, un frein au développement économique de l'île.
- **Développement de plateformes logistiques, industrialo-portuaires et tertiaires** permettant l'amélioration de la chaîne logistique réunionnaise, mais aussi le développement d'activités de transformation qui participeront à la création de valeur ajoutée et d'emploi sur le territoire.

Historiquement, le Département a préservé la Zone Arrière Portuaire (ZAP) pour permettre le déploiement du potentiel portuaire et industriel de cette zone.

Aujourd'hui, le développement de la Plateforme portuaire nécessite la maitrise foncière par le GPMDLR des espaces dédiés à cet aménagement (situés sur la partie Nord de la ZAP). De plus, le développement de plateformes logistique, industrialo-portuaire et tertiaire (situées sur la partie Sud de la ZAP) nécessite un pilotage stratégique associant les différents acteurs concernés à travers un mode de gouvernance dédié.

Une convention-cadre relative à l'aménagement de la ZAP entre le Département et le Grand Port Maritime de La Réunion

DEUX PRINCIPES ACTÉS

- **La cession ou la mise à disposition au profit du Grand Port Maritime de la Réunion d'une surface** permettant l'extension de ses installations portuaires. Les conditions de cette cession ou mise à disposition seront définies entre les parties dans le cadre de discussions à venir.

  Les besoins exprimés sur l'utilisation de l'espace portent sur :
  - Le déplacement d'activités portuaires actuellement situées en bord à quai (stockage de conteneurs vides, parc à véhicules, services aux conteneurs, surfaces banalisées),
  - Le soutien au futur développement du port et de l'île avec des activités nouvelles, en particulier en lien avec la transition énergétique,
  - L'implantation d'activités de logistique dédiées à l'industrie (dont agroalimentaire), à la distribution et au transbordement.

Signature de la Convention-cadre relative au développement de la Zone Arrière Portuaire

[suite et fin]

- **la création d'une instance stratégique dédiée à l'aménagement de la ZAP partie Sud**

  Cet espace appelé « Comité Stratégique pour la valorisation de la ZAP » présidé par le Département se réunira au minimum deux fois par an pour suivre l'avancement des projets portuaires et logistiques liés à la ZAP. Il se réunira notamment pour examiner toute demande de mobilisation du foncier de la ZAP, quelle qu'en soit la forme (mise à disposition temporaire, cession, travaux, …) et pour émettre des avis ou propositions sur les modalités concrètes de valorisation de ces espaces.

Au-delà des enjeux d'aménagement et de développement, cette convention permet également de renforcer les liens entre le Département et le GPMDLR pour la mise en œuvre d'actions communes notamment dans le domaine de l'insertion, de la formation, et de la préservation de l'environnement.

Carte de la zone concernée par la convention-cadre :

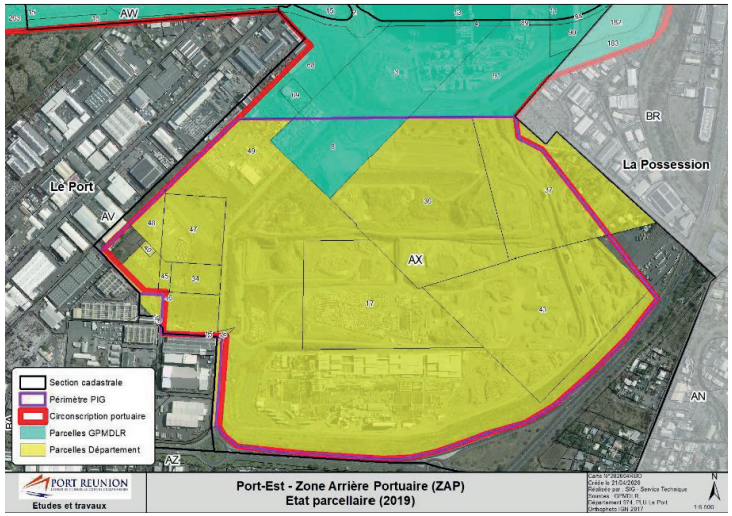

Carte du foncier de la ZAP

Principe d'extension des terre-pleins portuaires

Une Convention-cadre de partenariat avec le Grand Port Maritime de La Réunion : 2021-2025

Le Grand Port Maritime de La Réunion souhaite apporter son soutien au « Plan quinquennal 1 Million d'arbres pour La Réunion » lancé par le Département de La Réunion.

Des actions communes en faveur de la biodiversité réunionnaise seront menées et porteront notamment sur des opérations de plantations, dans le périmètre concerné par le Schéma Directeur du Patrimoine Naturel (SDPN) du GPMDLR, et dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du volet Bwa de Kartié du « Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion ».

Opérations de plantations organisées jusqu'en 2024

Des actions citoyennes seront menées et privilégieront la qualité des interactions avec l'ensemble des partenaires du quartier : population, associations, collèges, écoles, commune… Le Département mobilisera son réseau de partenaires et ses outils pour garantir le succès des opérations mises en œuvre : CBNM, CAUE, et au cas par cas, tout autre partenaire du Département.

- La Gare Maritime : premier espace retenu pour la 1re opération de plantations
- Dates prévisionnelles des plantations : saison des pluies décembre 2021 à avril 2022

LE 6 AVRIL 2021

Acte symbolique pour la mise en œuvre du partenariat au Plan 1 Million d'Arbres : semi d'espèce indigène de Benjoin et Don de l'arbre indigène semé.

2E TRIMESTRE 2021

Signature de la convention cadre 2021-2025 spécifique au « Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion » entre le Département et Le Grand Port Maritime de La Réunion sera signée prochainement.

Les actions du Grand Port Maritime de La Réunion en faveur de l'environnement et de la biodiversité

Conscient de son rôle et de l'impact de ses activités sur son environnement et la biodiversité, Le Grand Port Maritime de La Réunion s'appuie sur le PA2D (Plan d'Aménagement et Développement Durable) et le SDPN (Schéma Directeur du Patrimoine Naturel), deux démarches complémentaires qui constitueront le socle de la composante développement durable de son Projet Stratégique.

Ce Schéma Directeur du Patrimoine Naturel (SDPN) traduit la volonté du Grand Port Maritime de La Réunion de préserver des secteurs à enjeux écologique et de mener une politique responsable d'aménageur gestionnaire de milieux naturels, complémentaire au développement de ses activités portuaires et industrielles. Le développement économique suppose des anticipations sur le long terme et des orientations vers un développement harmonieux du territoire.

Une Convention-cadre de partenariat avec le Grand Port Maritime de La Réunion : 2021-2025 [suite]

Le port connaît désormais son patrimoine naturel et peut anticiper les impacts dans ses projets d'aménagement portuaire

Ainsi, diagnostics du milieu terrestre et marin et inventaires précis du milieu marin ont été conduits de 2016 à 2017 sur un périmètre élargi à la circonscription portuaire, de la rivière des Galets à la Grande Chaloupe. Pour la première fois, la faune, la flore et les habitats naturels du territoire portuaire ont été recensés, identifiés, cartographiés et évalués à leur juste valeur.

Son Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PA2D) vise à prendre des mesures en lien avec l'environnement physique, humain et le patrimoine architectural, archéologique et paysager.

Le Grand Port Maritime de La Réunion continue à exercer ses responsabilités environnementales en droite ligne de l'élaboration de son SDPN, dans une optique de préservation et la valorisation de la biodiversité présente sur son territoire et de protection de l'environnement :

- Conserver et valoriser les richesses identifiées lors des inventaires du SDPN, dont la biodiversité, et les fonctionnalités des écosystèmes marins, littoraux et terrestres présents sur le domaine portuaire,
- Préserver, restaurer et réhabiliter les habitats naturels du littoral, marins et des dépendances vertes identifiées en lien avec les communes, le TCO et les associations et le Département,
- Assurer la continuité des corridors écologiques identifiés (avifaune, milieu aquatique…),
- Contribuer à la protection de l'avifaune vis-à-vis des éclairages,
- Participer au réseau de lutte contre l'introduction des espèces exotiques envahissantes.

Une Convention-cadre de partenariat avec le Grand Port Maritime de La Réunion : 2021-2025

[suite et fin]

Le « Plan 1 million d'arbres pour La Réunion »

Bien qu'exceptionnelle, la biodiversité de La Réunion, reconnue au Patrimoine mondial par l'UNESCO pour ses paysages spectaculaires et sa biodiversité unique, reste fragile et en danger. À ce jour, près du tiers des espèces endémiques de l'île est menacé d'extinction. Pour enrayer cette érosion de la biodiversité, le Département de La Réunion a décidé d'aller plus loin dans sa politique de protection et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles en déployant un programme ambitieux de reboisement de l'île.

L'ambition du Département, au travers de son plan quinquennal « 1 Million d'arbres pour La Réunion » est d'œuvrer pour la préservation de la biodiversité exceptionnelle de La Réunion, et selon 3 orientations majeures :

- Des arbres, refuges de la biodiversité
- Des arbres pour le développement économique du territoire
- Des arbres pour respirer dans les quartiers – Volet Bwa de Kartié : améliorer le confort et le cadre de vie des Réunionnais.

Par ce plan quinquennal « 1 Million d'arbres pour La Réunion », le Département de La Réunion vise la construction d'un futur durable pour le territoire réunionnais et sa population. Pour y parvenir, la mobilisation de tous est nécessaire : acteurs publics et collectivités locales, société civile, associations de quartiers, entreprises locales… Toute la population réunionnaise doit pouvoir être largement mobilisée autour de ce projet ambitieux et s'engager aux côtés de la Collectivité.

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

INFORMATIONS

Direction de la Communication
(Département de La Réunion)
Michèle Bénard • 0692 974 772
michele.benard@cg974.fr

Direction de la Communication
(Grand Port Maritime de La Réunion)
Géraldine Palama • 0693 88 98 46
geraldine.palama@reunion.port.fr

Avril 2021 • Rédaction : MICHÈLE BÉNARD • Maquette : ANTOINE CLAIN / SARAH HOARAU • Photos : BRUNO BAMBA